

Questions

- **Qui sont les donneurs ?**

Des personnes décédées à l'hôpital (enfants et adultes sans limite d'âge) après un accident vasculaire cérébral, un arrêt cardiaque ou un traumatisme crânien.

- **Quels organes peut-on prélever ?**

Le cœur, les reins, le foie, les poumons, le pancréas, une partie de l'intestin. Un donneur permet de greffer plusieurs personnes.

- **Quels autres éléments du corps peut-on prélever ?**

Cornées, vaisseaux, valves cardiaques, peau...

- **Qui peut recevoir ?**

Les malades pour lesquels il n'existe plus d'autre solution que de remplacer l'organe déficient par un organe sain.

- **Et après le prélèvement ?**

Le prélèvement est un acte chirurgical effectué au bloc opératoire. Le corps du défunt est rendu à la famille qui peut organiser les obsèques souhaitées.

Réponses

- **Que dit la loi ?**

Nous sommes tous donneurs... mais libres de nous opposer au prélèvement de tout ou partie de nos organes et tissus.

Si je suis opposé, je peux :

- m'inscrire sur le registre national des refus,
- le transmettre à mes proches par écrit ou oralement.

- **Le don du vivant**

Cela concerne essentiellement le rein.

Le donneur doit être majeur, volontaire et en bonne santé. Il doit faire partie de l'entourage proche de la personne en attente de greffe.